



Communiqué de presse, 4 juillet 2008

La FFCT habille les cyclistes !

Le port du gilet de sécurité devient obligatoire dès le :

- 1^{er} juillet pour les automobilistes (+ le triangle),
- 1^{er} septembre pour les cyclistes : de nuit et hors agglomération.

La Fédération française de cyclotourisme fait de la sécurité routière sa priorité depuis plusieurs années.

Le gilet sécurité est disponible à la boutique fédérale (sur présentation de la licence).

Prix **2,5 €**

Contact : 01 56 20 88 88.

La Fédération est devenue un interlocuteur référent auprès des pouvoirs publics. Elle contribue, avec sa commission nationale de Sécurité et ses structures déconcentrées (ligues régionales et comités départementaux), à l'aménagement de cheminements cyclables sécurisés. Elle mène une politique de prévention, d'information et d'actions sur la sécurité (charte cyclable, unité sécurité, livre blanc sur les aménagements dangereux, dépliant pour les nouveaux conducteurs sur le partage de la route).

Respect du Code de la route

Nous multiplions les actions de prévention afin que chaque usager, cycliste ou automobiliste, se respecte mutuellement et applique le Code de la route.

Les 4 500 randonnées annuelles de notre calendrier national sont déclarées en préfecture. Elles répondent à une charte de qualité sur l'accueil et la sécurité, et tous nos organisateurs délivrent des messages sur la sécurité.

Toutes les infos sur www.ffct.org et le site de la sécurité <http://www.ffct.org/secure/index.htm>

Contact presse FFCT

Anne Lalagüe

01 56 20 88 73/ 06 74 36 85 95

a.lalague@ffct.org

